

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 76-18 du 21 Octobre 1976
portant approbation de la Décision Modificative n° 2
du Budget de 1976

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve la Décision Modificative n° 2 du Budget 1976 de l'Agence.

En conséquence de cette Décision Modificative le Budget est arrêté :

EN RECETTES :

SECTION I	286 654 602 F	
SECTION II	70 215 200 F	
TOTAL DES RECETTES		356 869 802 F

EN DEPENSES :

SECTION I		
A - Etudes et interventions	226 978 730 F	
B - Fonctionnement	41 652 657 F	
TOTAL	268 631 387 F	
SECTION II		
A - Etudes et interventions	109 560 000 F	
B - Immobilisations	2 718 012 F	
TOTAL	112 278 012 F	
TOTAL DES DEPENSES		380 909 399 F

L'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé par une diminution du fonds de roulement de 24 039 597 F.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration